

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

AMENDEMENT

N ° CL172

présenté par

Mme Faucillon et Mme K/Bidi

ARTICLE 8

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 8 du projet de loi, qui autorise le retrait des titres de séjour des parents lorsque leurs enfants sont considérés comme constituant une menace pour l'ordre public.

Cet article introduit une sanction collective inédite et injuste, en permettant que des parents puissent perdre leur droit au séjour, non en raison de leurs propres actes, mais en raison du comportement imputé à leurs enfants mineurs. Une telle disposition porte une atteinte grave au droit fondamental à une vie familiale normale, garanti par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme.

S'agissant de la protection de l'enfance, les conséquences d'un tel dispositif sont particulièrement préoccupantes. UNICEF France rappelle régulièrement que toute décision concernant un enfant doit être guidée par le principe de son intérêt supérieur. Or, faire peser une telle menace sur le statut des parents en cas de conflit avec la loi de leur enfant mineur risque d'aggraver les tensions familiales, de briser les liens intra-familiaux, et d'avoir des effets délétères sur la santé mentale des enfants concernés.

De plus, la notion de « menace pour l'ordre public » ne fait pas l'objet d'une définition juridique précise, laissant une large marge d'appréciation aux autorités préfectorales. Ce flou normatif est d'autant plus problématique qu'il expose à des décisions arbitraires ou discriminatoires, au détriment des principes de légalité et de proportionnalité des peines.

Par ailleurs, cette mesure marque une nouvelle dérive vers une logique répressive, au détriment de l'approche éducative qui devrait primer dans le traitement des situations d'enfants en conflit avec la loi.

Pour toutes ces raisons, les auteurs de cet amendement proposent de supprimer cet article.